

### Déclarations liminaires des élus B

#### Sur les modifications du règlement intérieur des CAPL :

*Depuis le 7 mai nous sommes gouvernés par un Président dont le premier objectif est de casser le droit du travail pendant l'été par voie d'ordonnances en accordant 6 heures de concertation en tout et pour tout à chaque organisation syndicale.*

*A son niveau, le directeur général semble prendre exemple sur le Président Jupitérien.*

*Lancé dans une course force à la destruction de toute la DGFIP, il a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparations en CAP national et en ne prenant plus en charge les frais des élus suppléants dans les CAP et Comité techniques locaux.*

*Après les élections professionnelles de 2014, auxquelles les agents de notre administration ont montré leur attachement par une forte participation de 86%, le DGFIP balaie d'un revers de la main le fonctionnement de toutes les instances représentatives. De plus, bien qu'un sursis ait été accordé au niveau national jusqu'à la fin de ce mandat, celui ci a été refusé au niveau local, bafouant ainsi chaque vote exprimé.*

*En mode décomplexé, affichant un mépris assumé du dialogue social, **Bruno PARENT bouleverse ainsi le fonctionnement de nos comités techniques et de nos CAP EN COURS DE MANDAT !!!** Tous les enfants vous le diront : changer les règles avant la fin de la partie, c'est purement et simplement de la triche !*

*La Direction Générale veut retirer de façon totalement unilatérale et brutale aux représentants et élus des personnels les moyens d'assurer correctement leurs mandats. **Le rôle des élus CGT consiste non seulement à défendre les droits, à garantir et vérifier l'application et le respect des règles. Les élu(e)s s'attachent à informer et à défendre l'ensemble des agents de la DGFIP qui font appel à eux, qu'ils soient syndiqués ou non.***

*Dans un contexte où, faute de moyens humains suffisants dans les services RH, les représentants des personnels conseillent de plus en plus les agents, ce recul est un vrai danger pour eux ! Si les organisations syndicales sont affaiblies, qui pourra les renseigner correctement quand les services RH seront délocalisés et regroupés prochainement en pôle RH ?*

*Pour la DG, un seul objectif : ne plus « perdre de temps » à écouter les élus défendre les droits des agents alors même que les dossiers de souffrance au travail et les difficultés rencontrées par les collègues ne cessent d'augmenter. Cette souffrance au travail n'est d'ailleurs souvent pas signalée comme elle le devrait, en partie par craintes de représailles de la hiérarchie. Avec cette dégradation délibérée et programmée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés qui se présenteront pour les représentants des agents : que ce soit pour défendre les droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation et, plus généralement, pour défendre les conditions de vie au travail et les missions.*

***À travers cette attaque, c'est aux agents, à leurs droits et aux missions que le Directeur général s'en prend aujourd'hui ! Si demain, les organisations syndicales sont réduites au silence, ce sont les agents qui seront contraints de se taire !** Car à travers leurs représentants ce sont bien les agents, leurs règles de gestion, leurs droits et garanties, que vise la DG : Sans CAP préparées dans de bonnes conditions, il sera bien plus simple pour la direction d'imposer des mobilités forcées et une gestion toujours plus opaque.*

*Les élus CGT de la DDFIP du Lot et Garonne sont stupéfaits par de telles méthodes, indignes d'une administration qui ne se respecte donc même plus elle-même.*

*Et vous, monsieur le Président, vous qui devez obtempérer et changer le règlement intérieur en cours de route, vous qui avez ordre de le faire adopter en l'état, vous qui vous trouvez dans une situation inconfortable face aux représentants du personnel aujourd'hui, qu'en pensez-vous ?*

***Pour la CGT Finances Publiques du Lot et Garonne, le droit à être défendu n'est pas négociable !***

*C'est pourquoi la CGT Finances Publiques du Lot et Garonne a décidé de boycotter cette CAPL lors de sa première convocation, et d'alerter les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.*

***Par ailleurs, elle refuse également de rentrer dans une pseudo concertation factice qui consisterait à devoir valider en cours de mandat un nouveau règlement intérieur qui n'a pas lieu d'être !***

### **Sur les recours de l'évaluation 2017 :**

La CGT s'est opposée au système d'évaluation mis en place par le décret de 2002 (abrogé par le nouveau décret 2010-888 du 28 juillet 2010) et revendique :

- 1) un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle, et qui prendrait en compte la dimension collective du travail. Il doit être établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux ;
- 2) une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

Dans cette logique, la CGT est opposée à l'entretien professionnel qui a pour objectif plus ou moins déguisé de casser les solidarités, exacerbant ainsi les tensions générées par les suppressions et vacances d'emplois.

### ***Et les nouvelles mesures, conséquences de PPCR, ne feront qu'aggraver cette logique destructrice.***

En effet, l'année 2016 fut marquée par le passage en force du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) rejeté par la majorité des organisations syndicales représentatives. PPCR conduit, entre autres, à de nouvelles régressions en termes de déroulement de carrière et de reconnaissance des qualifications.

L'administration entend bien utiliser la reconnaissance de « la valeur professionnelle » pour revoir complètement la logique de l'avancement d'échelon et de grade, ainsi que les modalités de promotion de corps en faisant la part belle à l'individualisation des carrières et des rémunérations avec la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dont la mise en place est déjà d'actualité pour les géomètres en 2018.

**La CGT Finances Publiques** a toujours affirmé son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite et à l'évaluation, ainsi qu'à tous les éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières. **La CGT Finances Publiques** rejette donc cet entretien professionnel qui n'est plus un outil de reconnaissance de l'implication et du savoir-faire de l'agent, mais devient le mètre-étalon de l'adhésion aux réforme et du savoir paraître ...

Une autre des mesures dû au protocole PPCR est l'instauration dans la Fonction Publique d'un cadencement unique d'avancement d'échelon, prévue par l'article 57 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifié et l'article 148 de la loi de finances pour 2016. C'est la fin de l'avancement accéléré d'échelon au sein de chaque grade avec la suppression des réductions/majorations d'ancienneté dès cette année pour la catégorie B.

**A noter qu'en 2016, ce sont ainsi 485 mois d'avancement qui n'ont pas été distribués aux contrôleurs de la DGFIP et qui sont donc définitivement perdus. Ces derniers vous remercient bien !**

**La CGT Finances Publiques** rappelle également que la procédure du recours hiérarchique, sans avis des élus, laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire, dépossède les CAPL de leur rôle. Ce type de recours remet en cause la représentativité issue des élections. Il décourage de nombreux agents à faire valoir leur droit à la révision de l'évaluation professionnelle. Aucune motivation des décisions suite à recours hiérarchique n'est apportée aux collègues. Nous demandons donc toujours la suppression du recours hiérarchique.

Au final, cette année, le manque de repères induit par la mise en place de ce nouveau système ont conduit beaucoup d'agents à ne pas faire de recours.

Pour les élus de la CGT Finances Publiques 47, c'est la raison essentielle qui explique le peu de recours à l'ordre du jour de cette CAP locale pour le Lot et Garonne. Nous le déplorons fortement car nous craignons que très vite beaucoup d'agents B aient de profondes désillusions ...

**A l'issue des déclarations, la présidente intervient concernant les critiques sur les nouvelles dispositions du règlement intérieur** pour signifier qu'il s'agit de l'application pure et simple par le directeur général, des textes Fonction Publique.

Les élus CGT ont immédiatement répliqué en rappelant qu'à la DGFIP, l'application par l'administration de certaines règles de gestion ne suivent pas systématiquement les textes FP sans que cela ne gêne le moins du monde le directeur général ! Il est donc évident que l'argument avancé par la direction locale ne tient pas.

### **VOTE sur le nouveau règlement intérieur :**

Pour : Adm.

Contre : Solidaires +FO

**refus de vote : CGT** (aucune raison de re-voter, en cours de mandat, sur un nouveau règlement)

## Recours contre l'évaluation 2017 (gestion 2016)

- 1 seul dossier de recours était soumis à l'avis de la CAPL :

**l'agent n'obtient AUCUNE modification de son évaluation => Toutes ses demandes sont rejetées.**

*Même si le dossier à l'ordre du jour était défendu par une autre organisation syndicale, les élus CGT sont intervenus pour dénoncer plusieurs points concernant ce dossier :*

- *certains des propos écrits dans cette évaluation sont totalement inadmissibles quel qu'en soit l'évaluateur. Ils démontrent à eux seuls l'état d'esprit particulièrement négatif dans lequel cette évaluation a été établie.*
- *malgré la défense présentée, il est évident que les membres présents de la parité administrative ont reçu pour mandat de n'accepter aucune modification sur ce dossier d'évaluation. **Dans ces conditions, c'est la CAP nationale qui tranchera si l'agent le décide et certaines choses devront y être dites !***
- *Au cas présent, l'autorité hiérarchique est également l'évaluateur : les textes fonction publique ne sont pas respectés, Une preuve concrète du non respect de certaines règles par l'administration quand cela l'arrange (voir plus haut dans ce compte rendu) !*

### VOTE:

Toutes les organisations syndicales ont voté **CONTRE** la proposition de l'administration de maintien en l'état de l'évaluation et **POUR** la satisfaction totale des demandes de modifications faites par l'agent.

### Siégeait pour la CGT :

**Michel RABILLARD**

Contrôleur Principal  
RAN MARMANDE

**Chantal VAIDIE**

Contrôleur 1ère classe  
CASTELJALOUX

## Solidaire, pas solitaire ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

Grade : .....

Echelon/Indice : .....

Mel : .....

Temps partiel : .....

Date:.....

Signature,

**A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN**

